

**PPRI de la Selle**  
**1ère Réunion du COCON**  
**Jeudi 13 Novembre 2008**

Nom	Prénom	Organisme	Mail
ROUSSEAU	Alain	Sous-Préfet de CAMBRAI	<a href="mailto:alain.rousseau@nord.pref.gouv.fr">alain.rousseau@nord.pref.gouv.fr</a>
FLAMENGT	Georges	Syndicat de la Selle Maire de ST-PYTHON	<a href="mailto:mairie.python@wanadoo.fr">mairie.python@wanadoo.fr</a>
SIMEON	Serge	Maire de LE CATEAU-CIS	<a href="mailto:mairie@lecateau.fr">mairie@lecateau.fr</a>
WALLERAND	Michel	Président CCPS Vice-Président Syndicat de l'Ecaillon	<a href="mailto:ccpaysol@nordnet.fr">ccpaysol@nordnet.fr</a>
AUDIN	Jean	Mairie de VAUX-ANDIGNY Président Communauté de Communes Thiérache d'Aumale	<a href="mailto:andigny2@wanadoo.fr">andigny2@wanadoo.fr</a>
DEVAUX	Gérard	Président Communauté de Communes du Caudrésis	<a href="mailto:g.devaux@cc.caudresis.fr">g.devaux@cc.caudresis.fr</a>
LANIZAC	Coralie	Syndicat de la Selle	<a href="mailto:syndicat.selle@wanadoo.fr">syndicat.selle@wanadoo.fr</a>
COUTEAU	Marie-Paule	Sous-Préfecture CAMBRAI	<a href="mailto:couteau.marie-paule@gouv.pref.fr">couteau.marie-paule@gouv.pref.fr</a>
TROUILLET	Marie-Laure	Sous-Préfecture AVESNES/HELPE	<a href="mailto:marie-laure.trouillet@nord.pref.gouv.fr">marie-laure.trouillet@nord.pref.gouv.fr</a>
GUBELLI	Bruno	Adjoint Maire BRIASTRE	<a href="mailto:mairiedebriastre@wanadoo.fr">mairiedebriastre@wanadoo.fr</a>
PECQUEUX	Christian	Maire de BUSIGNY	<a href="mailto:busigny.mairie@wanadoo.fr">busigny.mairie@wanadoo.fr</a>
LECOMTE	Frédéric	Ville du CATEAU-CIS	<a href="mailto:mairie@lecateau.fr">mairie@lecateau.fr</a>
GRENIER	Guy	Ville du CATEAU-CIS	
DRUENNE	Jérôme	Ville du CATEAU-CIS	
AMOURI	Ali	Ville de DENAIN	<a href="mailto:ali.mouri@ville-denain.fr">ali.mouri@ville-denain.fr</a>
MERIAUX	Thierry	Mairie de DENAIN	<a href="mailto:thierry.mériaux@ville-denain.fr">thierry.mériaux@ville-denain.fr</a>
MATUSZEWSKI	Evelyne	Mairie DOUCHY-LEZ-MINES	
LANCIAUX	Patrice	Mairie DOUCHY-LEZ-MINES	<a href="mailto:p.lanciaux.dgs@wanadoo.fr">p.lanciaux.dgs@wanadoo.fr</a>
ROSSELLE	Annie	Maire d'HAUSSY	<a href="mailto:haussy.mairie@wanadoo.fr">haussy.mairie@wanadoo.fr</a>
LEFEBVRE	Bertrand	Mairie d'HONNECHY	<a href="mailto:mairie.honnechy@wanadoo.fr">mairie.honnechy@wanadoo.fr</a>
SZOPA	Gilberte	Adjointe Maire d'HONNECHY	
FRANCOIS	Stanislas	Maire-adjoint de LOURCHES	<a href="mailto:mairie-lourches@wanadoo.fr">mairie-lourches@wanadoo.fr</a>

BLASZCZYK	Patrick	Responsable des Services Techniques Ville de LOURCHES	<a href="mailto:mairie-lourches@wanadoo.fr">mairie-lourches@wanadoo.fr</a>
HENNEQUART	Michel	Mairie de MAZINGHIEN	<a href="mailto:mairie.mazinghien@wanadoo.fr">mairie.mazinghien@wanadoo.fr</a>
GUILME	Bernard	Mairie de MOLAIN	<a href="mailto:ber.guilme@orange.fr">ber.guilme@orange.fr</a>
GODECAUX	Freddy	Mairie de MONTAY	<a href="mailto:freddygodecaux@hotmail.com">freddygodecaux@hotmail.com</a>
LEFEVRE	Hubert	Mairie de NEUVILLY	<a href="mailto:mairie.neuvilly@wanadoo.fr">mairie.neuvilly@wanadoo.fr</a>
LESNE	Jérôme	Commune de NEUVILLY	
NOULET	Jacques	Maire NOYELLES/SELLE	<a href="mailto:noulet.jacques@neuf.fr">noulet.jacques@neuf.fr</a>
DELMOTTE	André	Maire-adjoint NOYELLES/SELLE	<a href="mailto:andelmotte@wanadoo.fr">andelmotte@wanadoo.fr</a>
TIERCO	Roger	Commune de SAINT-BENIN	<a href="mailto:mairiedesaintbenin@orange.fr">mairiedesaintbenin@orange.fr</a>
QUONIOU	Henri	Mairie de ST-SOUPLET	<a href="mailto:mairie.st.souplet@wanadoo.fr">mairie.st.souplet@wanadoo.fr</a>
LEFEBVRE	Jean-Michel	Ville de SOLESMES	
GARÇON	Yvette	Mairie de THIANT et SIE	<a href="mailto:v.flamme@thiant.fr">v.flamme@thiant.fr</a>
LEDIEU	France	Adjointe (Mairie de VERTAIN)	<a href="mailto:f.ledieu@wanadoo.fr">f.ledieu@wanadoo.fr</a>
LADEUILLE	Jacques	Mairie de VIESLY	<a href="mailto:mairie-de-viesly2@wanadoo.fr">mairie-de-viesly2@wanadoo.fr</a>
DANLOUX	Joël	Nord Nature Environnement	joël.danloux@wanadoo.fr 6, place Comerre – 59132 TRELON
THELLIER	Yvette	Rectorat	<a href="mailto:yvette.thellier@ac-lille.fr">yvette.thellier@ac-lille.fr</a>
MORCHAIN	Jacques	CG 59 – Voirie – CAMBRAI	<a href="mailto:jmorchain@cg59.fr">jmorchain@cg59.fr</a>
PARMENTIER	Stéphane	Département du Nord/DEDP	<a href="mailto:sparmentier@cg59.fr">sparmentier@cg59.fr</a>
Adjudant DUFOUR	Claude	SDIS 59	
HERBO	Gustave	MNLE Sensée	<a href="mailto:contact@mnle-sensee.fr">contact@mnle-sensee.fr</a>
PETIT	Coralie	PNR Avesnois	<a href="mailto:coralie.petit@parc-naturel-avesnois.com">coralie.petit@parc-naturel-avesnois.com</a>
PIERARD	Isabelle	Conseil Régional	
TALLEU	Didier	Régie SIAN	<a href="mailto:d.talleu@sian.fr">d.talleu@sian.fr</a>
PETIT	Janine	Nord Nature ESCAUT VIVANT	<a href="mailto:escautvivant@yahoo.fr">escautvivant@yahoo.fr</a>
MEURANT	Jean-Jacques	Elu Chambre Agriculture HONNECHY	
GLACET	Jean-Marie	Chargé mission Chambre Agriculture	<a href="mailto:jean-marie.glacet@nord.chambagri.fr">jean-marie.glacet@nord.chambagri.fr</a>
DECAUX	René	Fédération Pêche du Nord Président AAPPMA ST-PYTHON	
LOINTIER	Gérard	Conseillé délégué Société Civile d'HAUSSY	<a href="mailto:g.lointier@orange.fr">g.lointier@orange.fr</a>

BELLAND	Sandrine	Mission Bassin Minier	<a href="mailto:sbelland@missionbassinminier.org">sbelland@missionbassinminier.org</a>
PETIT	Emmanuel	Fédération de pêche du nord	petit@peche59.com
LOGEZ	Christian	Président de APPMA La Truite Sculpicienne	<a href="mailto:marie-pierre.logez@neuf.fr">marie-pierre.logez@neuf.fr</a>
DE-GEEST	Alexandre	DDE AVESNE/HELPE	
DELSART	Yves	Chambre des métiers et de l'artisanat du Nord	
BELRHALLIA	Naïma	Département du Nord	
BODELET	Valérie	Département du Nord	
WEISS	Denis	CCI du Cambrésis	<a href="mailto:d.weiss@cambresis.cci.fr">d.weiss@cambresis.cci.fr</a>
MARTIN	Fabien	DDAF 59- SEME	<a href="mailto:fabien.martin@agriculture.gouv.fr">fabien.martin@agriculture.gouv.fr</a>
LENFANT	Jacques	DDE 59 Arrondissement DOUAI/CAMBRAI	<a href="mailto:jacques.lenfant@developpement-durable.gouv.fr">jacques.lenfant@developpement-durable.gouv.fr</a>
DELACROIX	Philippe	DDE CAMBRAI	<a href="mailto:philippe.delacroix@developpement-durable.gouv.fr">philippe.delacroix@developpement-durable.gouv.fr</a>
DEFROIDMONT	Jérôme	DDE – SSRE LILLE	<a href="mailto:jerome.defroidmont@developpement-durable.gouv.fr">jerome.defroidmont@developpement-durable.gouv.fr</a>
RIOU	Matthieu	DDE – Cellule PAPER CAMBRAI	<a href="mailto:matthieu.riou@developpement-durable.gouv.fr">matthieu.riou@developpement-durable.gouv.fr</a>

**Monsieur Siméon** introduit la réunion en remerciant l'ensemble des acteurs présents et en rappelant l'importance du PPRI de la Selle.

**Monsieur le Sous-Préfet** expose que 7 à 8 réunions de concertation sont programmées pour ce PPR et qu'elles se feront « au fil de l'eau » ; c'est à dire dans les différentes communes concernées par ce PPR. Il explique également qu'il est important de traiter ce risque inondation et qu'une telle procédure se réalisera dans un délai de 4 à 5 ans. Il expose quels sont les objectifs et la méthode retenue :

- Objectifs :
  - Éviter l'exposition des biens nouveaux au risque d'inondation,
  - Éviter la sur-exposition des biens existants notamment par la prise en compte de la « non aggravation » du risque,
- Méthode :
  - La réalisation de cette étude se fera à l'échelle du bassin versant de la Selle intégrant toutes les communes directement soumises au risque débordement de la Selle.
  - La concertation se fera dans le cadre de deux comités.
    - Un comité technique (COTEC) réunissant les services de l'Etat et les établissements publics. Les documents de travail sont présentés au comité technique qui s'assure notamment de la qualité technique des documents.
    - Un comité de concertation (COCON) réunissant les membres du COTEC ainsi que tous les élus du bassin versant et les différentes associations pouvant être concernées.

Les missions principales du comité de concertation seront d'une part, de produire des avis, observations ou commentaires sur les documents d'étude présentés et d'autre part, d'amorcer la mise en place d'une gestion globale du risque sur le bassin de la Selle

**Mr Flamengt** conclut en tant que président du syndicat de la Selle en indiquant que la démarche PPR a pour but d'éviter ou d'atténuer, par des réalisations ou par des règles, les événements de catastrophe naturelle. Il souhaite que, dans cette démarche de PPR, les travaux entrepris par le Syndicat ne soient pas oubliés. Il attend de l'étude qu'elle tienne compte de ces travaux et qu'elle ne soit pas un simple résultat de calculs mathématiques.

**Mr Siméon** présente MM Defroidmont et Riou, représentants de la DDE, qui exposeront la notion et la prise en compte du risque ainsi que la méthode de réalisation du PPRI de la Selle.

**Mr Riou** expose le déroulement de la réunion et les différents points abordés lors de cette présentation :

- L'historique des PPR dans le département du Nord,
- La gestion du risque en général,
- Méthodologie générale de réalisation des PPR Inondation
- Méthode de travail spécifique pour réaliser le PPRI de la Selle
- Rappel de nos obligations.

Il est proposé un temps d'échange et de questions à la suite de la deuxième partie, à la suite de la quatrième partie et en fin de diaporama.

**Mr Defroidmont** commence la présentation du diaporama.

**Mme Thellier** demande de modifier dans la partie information sur les risques majeurs le terme DCS (dossier communal synthétique) par le terme DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs). En effet, le DCS n'est pas le document utile à la commune pour informer la population sur les risques dans sa commune. Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

**Mme J. Petit** explique qu'il faut arrêter d'urbaniser dans les zones à risque. Elle tient aussi à ce que le problème de ruissellement soit pris en compte. Enfin, elle demande si la DDAF, la DIREN et l'agence de l'eau sont associées.

**Mr Defroidmont** répond par l'affirmative quant à la présence de ces différents services dans le cadre des deux comités mis en place et en expliquant que la liste des membres des COTEC et COCON est présentée dans la suite du diaporama. Quant à la question de l'intégration du phénomène de ruissellement, il s'agit d'un phénomène qui peut soit être repris dans le cadre de la planification urbaine (PLU, SCOT, ...) soit faire l'objet d'un PPRI spécifique sur des bassins de risques différents de celui retenu pour l'élaboration du PPRI par débordement de la Selle. En tout état de cause, l'influence des ruissellements vers la Selle sera par contre bien intégré dans le cadre de l'étude hydraulique (injection des débits dans les cours d'eau)

**Mlle Lanizac** émet un commentaire sur la délimitation du bassin versant présentée. Elle précise que le syndicat de la Selle a établi un bassin versant validé par l'agence de l'eau et qui diffère légèrement de celui présenté.

**Mr Riou** explique que l'objectif de la concertation est bien de confronter les différents points de vue ou les différentes données de chaque acteur pour alimenter les études. La DDE se rapprochera donc du syndicat de la Selle pour définir le bassin versant retenu.

**Mr Flamengt** demande au Sous-Préfet d'expliquer l'absence des acteurs du département de l'Aisne.

**Mr le Sous-Préfet** expose que le Préfet de l'Aisne, dans un courrier du 23 octobre 2008, explique qu'il n'apparaît pas utile d'inviter les services de l'Etat Axonais, pas davantage que les communes incluses dans le bassin versant de la Selle dans la mesure où celles-ci n'ont jamais connu de phénomène d'inondation important. Mr le Sous-Préfet précise que dans le cadre d'une approche globale du bassin versant, il apparaît nécessaire d'approfondir cette question.

**Mr Grenier** demande pourquoi les autres associations de pêche du secteur ne sont pas présentes.

**Mr Riou** explique que la DDE avait connaissance de l'existence d'une association qui a donc été invitée mais que toutes les associations concernées doivent bien sûr être associées. Mr Riou reprend la fonction du COCON qui consiste à alimenter la connaissance du territoire et propose à Mr Grenier de se rapprocher de lui pour dresser la liste des associations de pêche.

**Mr Grenier** propose à la DDE de se rapprocher de la fédération.

**Mr Danloux** demande quel était le débit pour l'évènement de 1980.

**Mr Riou** répond qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de définir des débits et que la DDE a, pour l'instant, peu de données sur l'évènement de 1980. Il ajoute que ce sera le rôle du bureau d'études, sur un travail de terrain (recueil de témoignages, de photos ou tout autre support), d'alimenter les études. Quoi qu'il en soit, l'évènement de 1980 correspond à un aléa cinquantennal et ne sera donc pas pris comme évènement de référence qui doit être centennal voire historique (si ce dernier est supérieur) dans le cadre du PPR. Mais il est évident que les données recueillies, quelque soit la période de retour de l'évènement, permettront de mieux définir l'évènement centennal.

**Mme J. Petit** tient à témoigner du travail réalisé dans le cadre du contrat de rivière quant à la notion de lutte pour la retenue des eaux le plus en amont possible, le plan de reboisement. Elle précise que limiter l'urbanisation dans les zones sensibles est fondamental.

**Mr Petit** souhaite savoir si les vannages et leurs suppression, par exemple, seront pris en compte.

**Mr Riou** explique que les aménagements ont effectivement un effet sur des évènements décennaux ou vingtenaux mais peu d'impact sur des périodes de retour centennales.

**Mr Petit** souligne que la plus grosse inondation sur la Selle date de 1958 et que l'évènement de 1980 a surtout touché le Béart et que cela est dû à un effet cumulé des vannes et d'un phénomène de remontée de nappe.

**Mme J. Petit (Escaut Vivant)** signale que le SAGE réfléchit sur la notion du ruissellement.

**Mr le Sous-Préfet** intervient en soulignant que le rôle du PPR n'est pas d'intervenir sur la qualité de l'eau ou sur l'aménagement des espaces agricoles mais bien sur la notion de débordement de la Selle et de ses affluents.

La logique est de réaliser un constat, de faire un état de la connaissance et en fonction des résultats de l'étude et de la concertation, de définir des règles.

Il faut bien avoir conscience que le PPRI ne réglera pas toutes les problématiques du cours d'eau.

Une demande est faite pour savoir si, comme dans le cas d'un PPRT, l'expropriation est possible.

**Mr Riou** explique que, dans le cas du PPR de la Selle, il n'est pas, à priori, prévu d'entreprendre une telle démarche.

**Mr le Sous-Préfet** ajoute qu'il existe le fonds Barnier qui vise à indemniser les propriétaires expropriés mais que cela s'applique dans des cas bien particuliers comme les zones de montagne par exemple. Dans le cas de la Selle, c'est davantage sur les projets que les enjeux se joueront plutôt que sur d'éventuelles expropriations.

**Mr Talleu** pose la question de la dépréciation des biens inscrits dans les zones inondées.

**Mr Siméon** ajoute qu'il trouve anormale cette position qui vise à dire que des propriétaires puissent revendre un bien dans une zone définie comme à risque ; même si l'acquéreur est averti.

**Mr Riou** explique qu'il existe plusieurs types de zones. Lorsque l'on se trouve en zone urbanisée avec aléa faible ou moyen, il est envisageable de construire sous prescriptions. Pour les zones urbanisées en aléa fort, seules les possibilités d'extension strictement nécessaires à des mises aux normes d'habitabilité ou de sécurité seront envisageables. Par contre, dans les zones d'expansion de crue en aléa fort, moyen ou faible, les nouvelles constructions sont interdites.

**Mr le sous-Préfet** ajoute que, si l'on procédait systématiquement à la procédure d'expropriation, ce serait des milliers de maisons en zone à risques qui seraient concernées. Dès lors, il est difficile d'envisager d'exproprier tous ses habitants. Il faut donc considérer que l'on prend en compte l'existant et le risque associé mais qu'il n'est pas question de reproduire des erreurs déjà commises. En ce qui concerne la demande de Mr Talleu, Mr le Sous-Préfet explique que cela a un impact immédiat en terme de moins-value mais que ce phénomène se résorbe rapidement et que les secteurs soumis à un risque retrouveront une valeur normale du marché.

**Mr Talleu** pose également la question de la réglementation du PPRi en matière de Station d'épuration.

**Mr Riou** indique que dans le cadre des PPRi les infrastructures liés au captage et aux traitements des eaux sont autorisés sous respect des prescriptions associées et de la non aggravation du risque.

**MM Flamengt et Siméon** précisent que, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de leur commune, la prise en compte du risque a été effectuée.

**Mr Riou** ajoute que, pour avoir suivi ces procédures d'urbanisme, il est possible que les communes définissent des zones constructibles, et donc se développent, sans pour autant urbaniser dans des zones inondables ou tout autres zones à risque.

**Mr Siméon** clôture la réunion en remerciant toutes les personnes présentes pour leur attention.

La mise en ligne du diaporama sera effectuée. Deux plaquettes sur le risque en général et le risque soumis au territoire de la Selle seront jointes au compte rendu.

Le diaporama est en ligne sur le site <http://www.nord.developpement-durable.gouv.fr>